

## Trophée professionnel Bernard Loiseau

Foire de Dijon 2019

### AVENANT N°2 AU REGLEMENT DEPOSE LE 01/07/2019

#### Article 1 : ORGANISATEUR

DIJON CONGREXPO, dont le siège social est situé 3 boulevard de Champagne à 21000 Dijon, organise, en collaboration avec la société Bernard Loiseau SA, dont le siège est situé 2 rue d'Argentine à 21210 Saulieu, le Trophée professionnel Bernard Loiseau 2019.

Les articles suivants sont **modifiés** comme suit :

[...]

#### Article 4 : SELECTION DES CANDIDATS

4.1 Le trophée est ouvert à tout cuisinier professionnel, en exercice, sans limite d'âge, accompagné d'un commis.

4.2 Sont exclus du trophée les cuisiniers membres du personnel des sociétés organisatrices et partenaires ainsi les membres de leur famille.

4.3 Le jury de sélection choisit les six candidats admis à participer au trophée. Ces candidats seront sélectionnés selon les critères suivants : l'originalité des deux recettes proposées, la qualité et la quantité de travail nécessaires pour réaliser l'entrée et le plat, le respect des thèmes, la qualité artistique et graphique de chaque recette

1/2

(jugée sur photos) et le CV des candidats. Les décisions de ce jury sont discrétionnaires et ne peuvent être contestées.

4.4 Le jury de sélection est composé de professionnels de la restauration et d'un représentant de DIJON CONGREXPO.

4.5 Le dossier du candidat à la sélection doit comprendre obligatoirement la fiche d'inscription ci-jointe (annexe 1), les recettes de l'entrée et du plat sur document dactylographié séparé, les bons d'économat, le CV du candidat, ainsi qu'une photo au minimum pour chaque plat.

4.5bis Les recettes doivent être prévues pour 08 personnes.

4.6 Les candidats à la sélection doivent adresser leur dossier par mail, avant le ~~31/08/2019 VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019~~ **LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019** à l'adresse suivante :

f.aubert@dijon-congexpo.com

4.7 Les candidats sont informés de leur sélection ou non au plus tard le ~~08 septembre 2019 MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019~~ **JEUDI 21 SEPTEMBRE 2019**.

[...]

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES DU REGLEMENT DU PRESENT JEU DEPOSE LE 01/07/2019 RESTENT INCHANGEES**

**DEPOSÉ ET ENREGISTRÉ  
A DIJON LE 12 Septembre 2019**

Marine FAVRE  
Huissier de Justice



2/2



SCP LALEVÉ LEPIN FAVRE BONASERA – HUISSIERS DE JUSTICE – [www.huissiers-dijon.com](http://www.huissiers-dijon.com)

*Règlement Concours Trophée Professionnel Bernard Loiseau 2019*